

présent, il était maître chez lui. Sans doute il n'avait point de part aux affaires du royaume, auxquelles il ne pouvait entendre ; mais il était quasi souverain dans celles de sa commune ou de sa paroisse, qu'il connaissait ; il prenait des résolutions et nommait des officiers, syndics, marguilliers ou procureurs, pour les exécuter. Parfois même il condescendait galamment à partager sa puissance et permettait à sa compagne de prendre part aux délibérations<sup>1</sup>. La femme qui vote existait bien avant Dumas. On ne voit pas qu'on s'en trouvât mieux... ni plus mal.

Ainsi donc, on rencontre de tout dans les vieux actes. C'est pourquoi nous dirons à tous ceux qui possèdent des archives : pour Dieu ! ne détruisez rien. Respectez ces parchemins poudreux qui moisissent dans vos greniers. Accordez-leur la grâce d'un placard parfaitement sec dans une pièce aérée, car l'humidité fait disparaître les encres anciennes, et des millions de rats se sont engraisés pendant des siècles de la substance de l'histoire. Ne couvrez plus vos confitures avec des titres du treizième siècle. Un de mes amis m'avouait ingénument que dans sa famille on utilisait ainsi des chartes de la Chaise-Dieu : c'est le comble du luxe. Surtout n'ayez point le mépris du papier. Depuis le quinzième siècle, c'est sur le papier que se sont écrites les minutes, c'est-à-dire les actes authentiques ; les plus anciennes pièces sur papier de chiffes conservées aux Archives nationales sont dues à des notaires du Midi de la France. En général, les parchemins ont moins d'importance : la plupart sont des pièces de procédure, des expéditions de toute sorte qui, très souvent, manquent d'intérêt.

### III

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon a pris l'initiative d'une excellente mesure. Elle a organisé dans son hôtel un dépôt où les notaires du ressort peuvent venir mettre à l'abri le trop-plein d'archives qui les embarrassent. Il est regrettable qu'une

<sup>1</sup> A. Babeau. *Le Village sous l'ancien régime*.